



STOP COVID-19



Le protocole sanitaire en vigueur dans les établissements scolaires a été mis à jour ; les évolutions concernent principalement le 1er degré et les règles d'identification des contacts à risque, en raison de l'émergence de variants. Vous pouvez consulter ce protocole à l'adresse suivante

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>.

Nous souhaitons attirer particulièrement l'attention des parents sur le paragraphe suivant :

« Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement ».

Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir rappeler à vos enfants l'importance des gestes suivants :

- lavage des mains soigneux au savon avant le repas ;
- port du masque du nez au menton partout au collège ;
- absence de contacts physiques (embrassades, contact des mains, etc. ..)